

PRISE EN CHARGE CPF - LES ETAPES

1. [Remplissez ce questionnaire \(cliquer ici\)](#)

2. Léonie vous contactera dans un délais de 3 à 4 jours pour vous aider à faire votre dossier

3. Signez le document d'engagement à l'examen * et renvoyez le à Léonie ([voir page 'financement' du site](#))

4. Votre dossier et le financement nous est directement envoyé

5. Vous vous présentez à la formation

6. Suite à la formation vous accédez au cours en e-learning qui correspondra à vos passages à l'examen plus vous passerez un examen blanc de préparation en présentiel.

A SAVOIR ET A LIRE :

1) Les prix

Pour la prise en charge via le CPF les prix sont différents des prix affichés sur notre site

2 jours (16 h) = 830 euros

4 jours (32 h) = 1360 euros

6 jours (64h) = 1840 euros

2) Participation forfaitaire

Une participation de 100 € est maintenant obligatoire

3) L'examen *

Quand vous utilisez votre cpf vous avez obligation de vous inscrire au mois d'octobre de l'année en cours à l'examen du CAP ou BP d'esthétique ,

Léonie et Géraldine vous aideront à vous inscrire, vous ne serez pas dans l'obligation de passer tout l' examen, car il se présente sous formes de blocs de compétences et **si vous avez déjà des diplômes, ils vont permettre d'être exemptés de certaines matières.**

Géraldine vous fera un compte rendu précis de ce que vous devrez passer après avoir rempli le questionnaire et étudier vos bilans de compétence .

Le dossier finalisé, vous aurez les cours en e-learning qui correspondra à vos passages à l'examen plus un examen blanc de préparation en présentiel.

Il est possible également pour ceux ou celles qui le souhaitent d'adapter votre programme et de faire votre préparation à l'examen en présentiel.

En cas de non présentation à l'examen et en cas de contrôle, vous pouvez être sanctionné et devoir rembourser à la Caisse des Dépôts (banque d'Etat gestionnaire du CPF) l'intégralité de votre compte qui a servi à la formation.

Les conditions générales d'utilisation de Mon Compte Formation stipulent que le stagiaire prend les engagements exposés ci-après :

- le Stagiaire s'engage à participer à la Session de formation à laquelle il est inscrit, sous réserve de l'exercice de son droit de rétractation et hors cas de force majeure dûment justifiés mentionnés à l'article 6.2.
- il appartient au Stagiaire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'Organisme de formation, de l'administration ou de l'organisme concerné pour s'inscrire aux évaluations, examens ou concours préparés.
- le Stagiaire s'engage à se présenter aux examens prévus, en vue de l'obtention de la certification visée.